



**Avis rendu par la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social
relevant de la compétence du Conseil Général de l'Aveyron
réunie le 9 mars 2015**

Objet : Extension importante (8 places) d'une petite unité de vie pour personnes âgées.

La commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social relevant de la compétence du Conseil Général de l'Aveyron réunie en sa séance du 9 mars 2015 a examiné et procédé au classement des projets recevables en réponse à l'appel à projets mentionné ci-dessus.

La commission a reçu un seul dossier déclaré recevable, et décidé, à l'unanimité de lui attribuer une note de 81.50 sur 120 au regard des différents critères de notation préalablement définis en fonction du cahier des charges.

Aussi, la commission a établi le classement suivant :

1^{er} : le projet présenté par l'unité de vie "Le Gondolou" – Le Bourg – 12190 Le Nayrac

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, le classement ainsi établi vaut avis de la commission. Il sera publié selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à projet, à savoir au recueil des actes administratifs du Conseil Général de l'Aveyron et sur son site internet.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil Général.

A Rodez, le 9 MARS 2015

**Le Président,
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Le Directeur Général
des Services du Département**


Alain PORTELLI